



res'eau
Sagne

ZONES HUMIDES & CHANGEMENT CLIMATIQUE

Et si nos zones humides disparaissaient ?

23 & 24 Mars 2023 – Labastide Rouairoux



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

L'Agout



INTRODUCTION



Le bassin de l'Agout
Par Sophie GALAUP-LEBROU
Directrice du SMBA

Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

Compétences et missions (L211-7 Code de l'Environnement)

Obligatoire

Animation et concertation dans le domaine de la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Schéma
d'aménagement et
de gestion de l'eau
(SAGE)

Plan d'action
prévention des
inondations (PAPI)

Optionnelle

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
(délégation ou transfert des EPCI-FP)

Enlèvement d'embâcles



Plan pluriannuels de
gestion des bassins
versants

Inventaire et restauration de zones humides

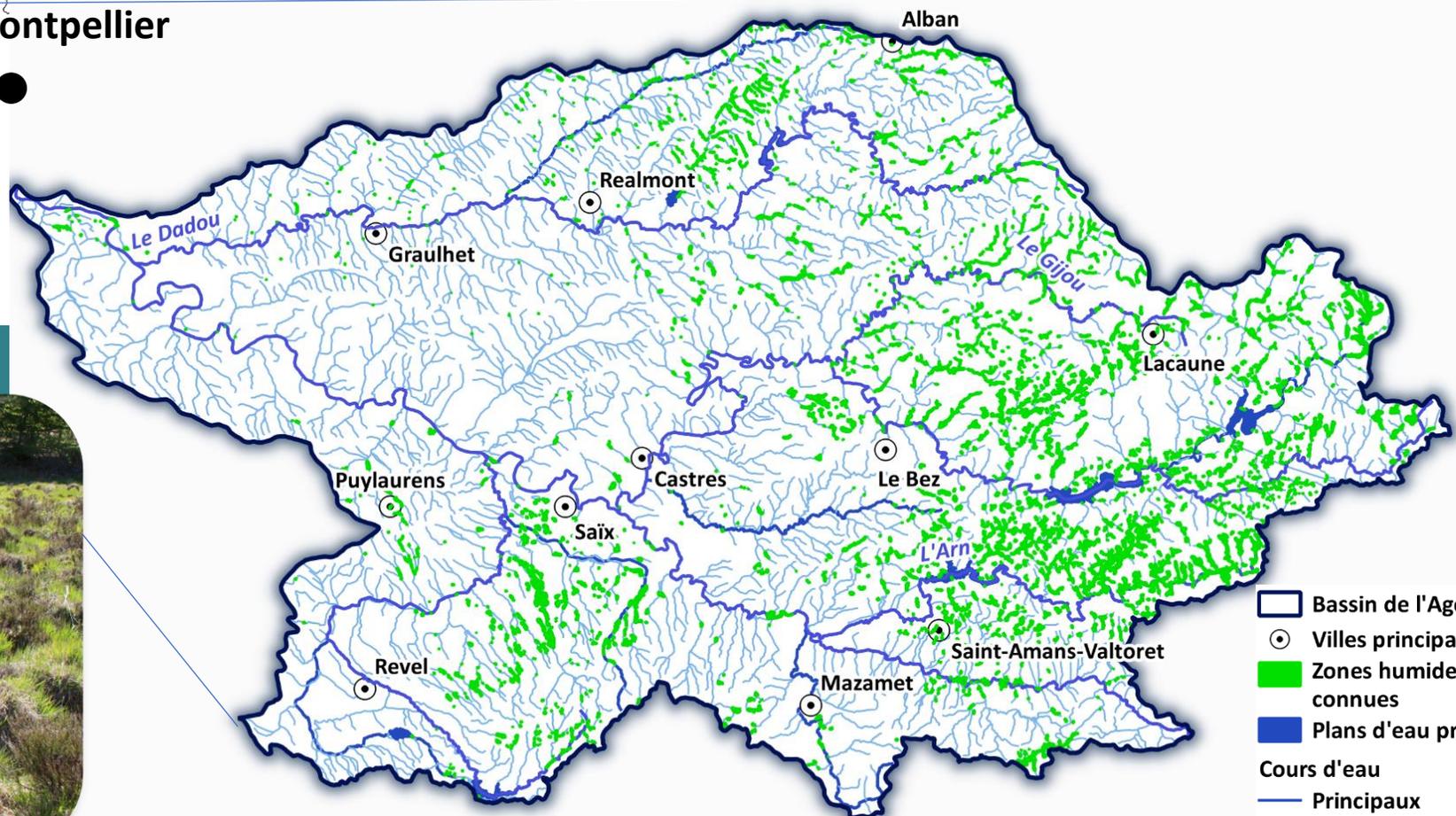
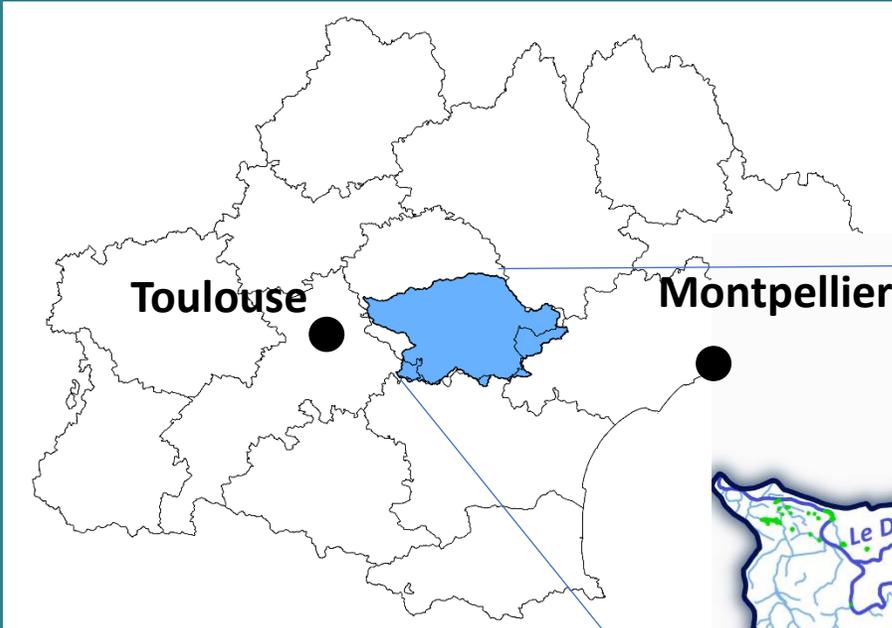
Contexte : les zones humides du bassin versant

Bassin versant de l'Agout :

Surface : 3 500 km²

Altitude : 112 m à 1267 m

Zones humides : 4 960 ha (49 km²)



- Bassin de l'Agout
- Villes principales
- Zones humides actuellement connues
- Plans d'eau principaux
- Cours d'eau
 - Principaux
 - Autres

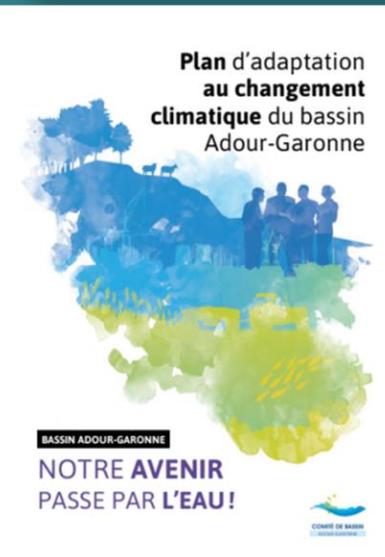


Contexte général



Dès 2010 - SPRI (Stratégie de Prévention du Risque Inondation) :
Crue du Gijou retardée par rapport à l'Agout = rôle des zones humides ?

2014 – le SAGE Agout
« **Améliorer les connaissances sur le fonctionnement, l'alimentation et le rôle jouées par les zones humides** »



2018 – PACC Adour Garonne
Met en évidence une baisse des débits d'étiages de 30 à 50%
Le bassin versant de l'Agout sera un bassin les plus impactés par le CC (méditerranéisation)
Rôle fondamental des zones humides

- **Une opportunité : Appel à projet (2021-2024) :**
« restauration des zones humides de tête de bassin versant »



Contexte général

Appel à projet (2021-2024) :

« restauration des zones humides de tête de bassin versant »



Objectifs : Préserver et restaurer les fonctionnalités des zones humides de tête de bassin



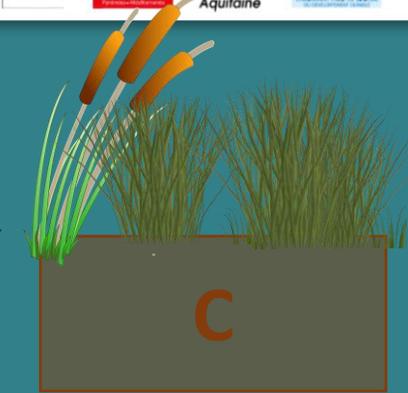
Régulation hydrologique



Service en faveur d'une agriculture durable (abreuvement, ressources fourragères)

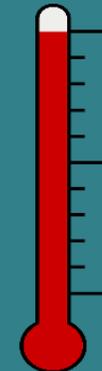


Capacité épuratoire (ripisylve)



Stockage de carbone

Valorisation de l'intérêt de préserver les zones humides dans le contexte du changement climatique



Présentation du projet

Porteur de projet



Axe 1

Connaître et suivre
pour agir et partager

Maîtrise d'ouvrage



Prestation



Axe 2

Restaurer

Maîtrise d'ouvrage



Prestation



Axe 3

Mettre en place une
dynamique foncière
pour préserver les ZH

Maîtrise d'ouvrage



Révision du SAGE Agout
Volet « zones humides »

Axe 4

Mettre en synergie les
citoyens du BV Agout
afin de préserver les
fonctionnalités des ZH

Action 1A : Réseau de suivi pérenne des zones humides restaurées ou à restaurer

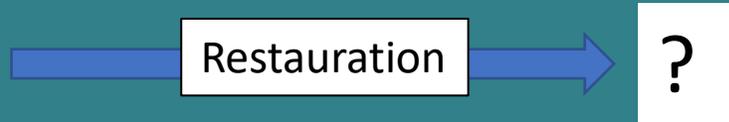
- Objectifs :

Protocole 1



Évaluer les **fonctions hydrologiques** des zones humides du bassin versant

Protocole 2 (voir axe 2 restaurer)

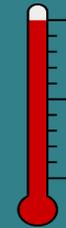


État initial / après travaux des sites restaurés

Maîtrise d'ouvrage :



Assistance technique :



Réseau de suivi pérenne :
évolution vis-à-vis du
changement climatique



Du réseau sagne à l'INTERCATZH

Par Jacques THOMAS
& Claire LEMOUZY

Jacques Thomas, inventeur du réseau sagne

POUR QUE REVIVENT LES TOURBIÈRES



**LES TOURBIÈRES
DE MIDI-PYRÉNÉES**

Comment les conserver ?

ESPACES NATURELS MIDI-PYRÉNÉES
CONSERVATOIRE REGIONAL



Agence de l'Eau
Adour Garonne



Les CATZH du bassin
Adour Garonne
aujourd'hui

Les CATZH : Quesaco ?

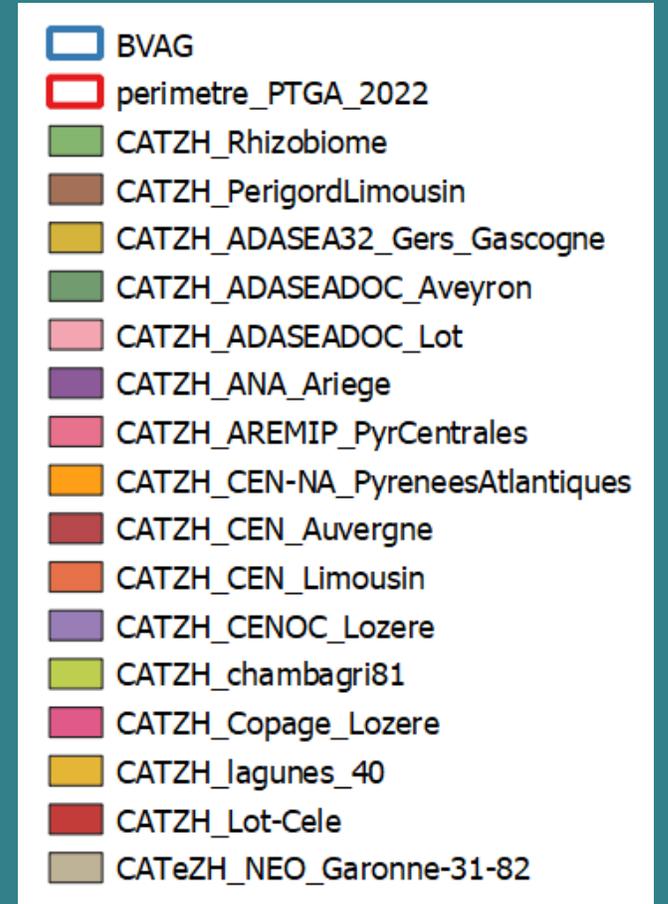
Les CATZH sont des outils d'intérêt général de proximité impulsés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne depuis 2003, pour maintenir et optimiser la gestion et la fonctionnalité des zones humides en mobilisant les acteurs locaux, basés sur le volontariat des gestionnaires directs des milieux humides

Principaux financeurs :



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Les CATZH du BV Adour Garonne en 2023



Le réseau des CATZH en 2023

On compte **16 CATZH**

qui regroupent **2547 adhérents**

assurant la **gestion de 12659 hectares de milieux humides** (bilan 2022)

Diversité des structures:

- Plutôt environnementales
- Plutôt agricoles

La réussite de la CATZH repose, quelles que soient la nature et la mission de la structure porteuse, sur le professionnalisme de ses conseillers, alliant connaissances et expertise « Zones Humides », capacité d'animation, d'échange et de co-construction avec les gestionnaires, associée à un ancrage et une longévité sur le territoire.

Le réseau des CATZH en 2023

Nom de la CATZH	Date création	Territoire concerné	Structure porteuse	Surface ZH conventionnée	Nombre adhérents
CATZH SAGNE Tarn	2001	Département du Tarn	Rhizobiome (SCIC)	1247ha	132
CATZH GERS Gascogne	2003	Département 32 et SW 82	ADASEA GERS (asso APE*)	2386 ha	873
CATZH Pyrénées - Atlantiques	2003	Département 64	CEN Nouvelle Aquitaine	454 ha	128
"service SAGNE48"	2004	Bassin Versant AG de la Lozère	CEN Occitanie	564 ha	41
CATZH – RZH Limousin	2005	Départements 19 23 87	CEN Nouvelle Aquitaine	1156 ha	163
CATZH AVEYRON	2005	Département de l'Aveyron	ADASEA d'OC (assoAPE*)	644 ha	211
CATZH ARIEGE	2006	Département de l'Ariège	ANA CEN Ariège (asso APE*)	719 ha	282
CATeZH GARONNE	2008	Corridor de la Garonne MP	NEO (association APE*)	1056 ha	46
CATZH Tarn	2008	5 BV tarnais	Chambre d'Agriculture 81	814 ha	89
CATZHE Périgord-Limousin	2009	PNR Périgord-Limousin + vallée de la Nizonne	PNR Périgord-Limousin	525 ha	94
CATZH Rance Célé	2010	Bassin hydro du Célé	Syndicat du bassin Célé Lot	288 ha	130
CATZH LOT	2010	Département 46	ADASEA d'OC (asso APE*)	618 ha	115
CATZH Pyrénées centrales	2011	65 et sud 31	AREMIP (asso APE*)	748 ha	62
CATZH Auvergne		Cantal Puy de Dôme	CEN Auvergne	560 ha	66
CATZH Lagunes des Landes		Lagunes des landes de Gascogne	Département des Landes	93 ha	37
CATZH Lozère	2018	Département de la Lozère	COPAGE (association)	787 ha	78

Les missions communes aux CATZH



L'ensemble des missions font l'objet d'une contractualisation avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de programmations annuelles ou pluri-annuelles, ainsi qu'avec certains cofinanceurs publics, régions notamment, via des documents de cadrage.

Le réseau INTER-CATZH

Les CATZH se sont organisées en réseau pour :

- Echanger leurs expériences, rechercher des solutions en commun, monter en compétences par le partage
- Développer des outils en commun : la charte INTERCATZH, une base de donnée,...
- Améliorer la visibilité des CATZH : Un portail internet sera bientôt en ligne, avec la carte des milieux humides suivis par les CATZH, des retours d'expérience, un centre de ressource, etc
- Assurer le suivi et le bilan des CATZH à l'échelle du bassin Adour Garonne
- Partager avec leurs partenaires les problématiques sur les ZH via un séminaire annuel
- Echanger avec les autres réseaux : techniciens de rivière, PRAM, ...
- Représenter les CATZH aux instances de bassin, régionales et nationales



Le reseau Intercatzh
du Bassin Adour-Garonne

rés'eau sagne

Année de création : 2001

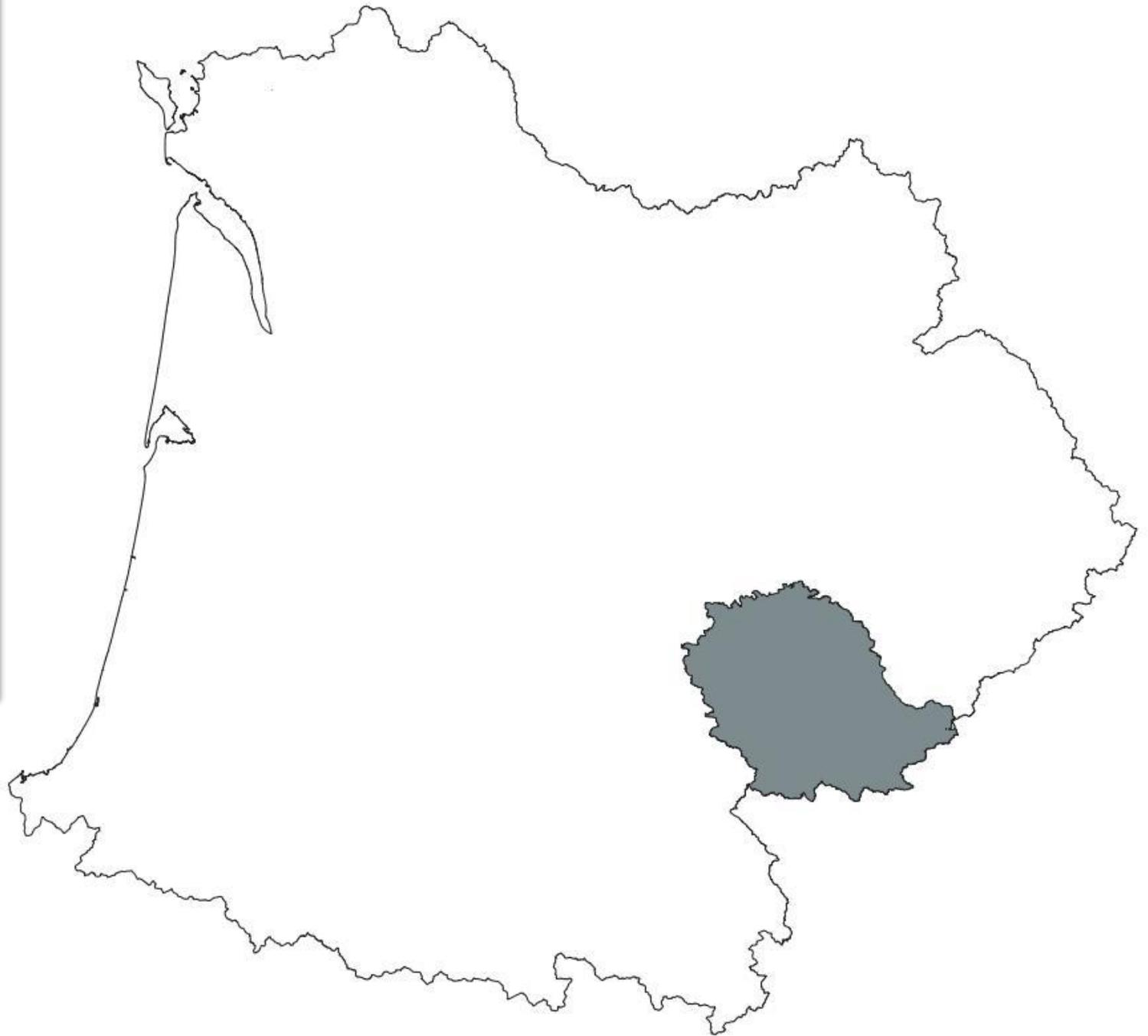
Territoire : département du Tarn
et l'amont du bassin de l'Agout

Surf zh connues : 5841 ha

Surf zh en adhésion : 1247 ha

Nbre d'adhérents : 132

Equipe d'animation : 3 salariés



CATZH Gers Gascogne

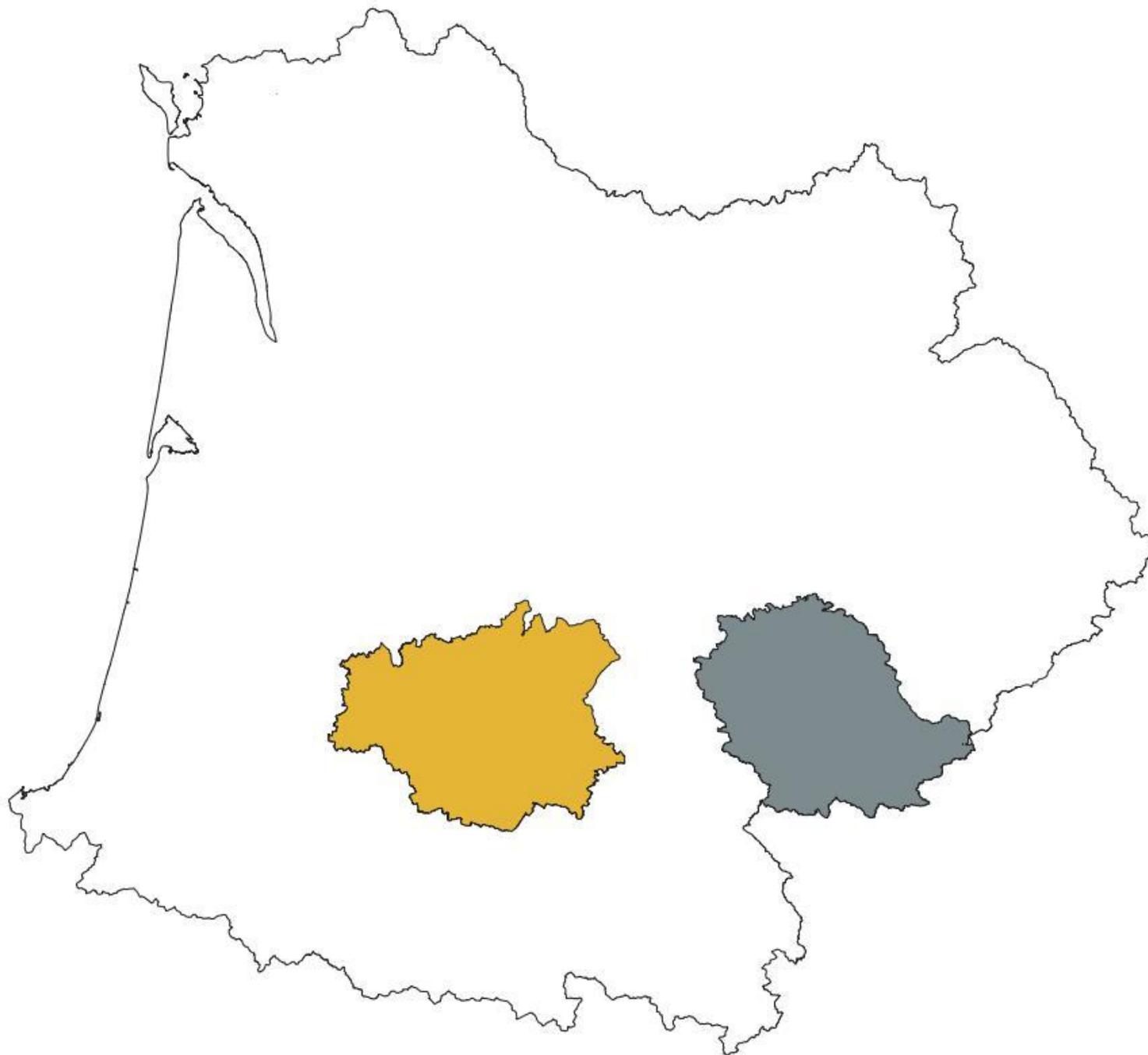
Année de création : 2003

Territoire : Département du
Gers et sud-ouest Tarn et
Garonne

Surf zh en adhésion : 2386 ha

Nbre d'adhérents : 873

Equipe d'animation : 6 salariés



CATZH 64

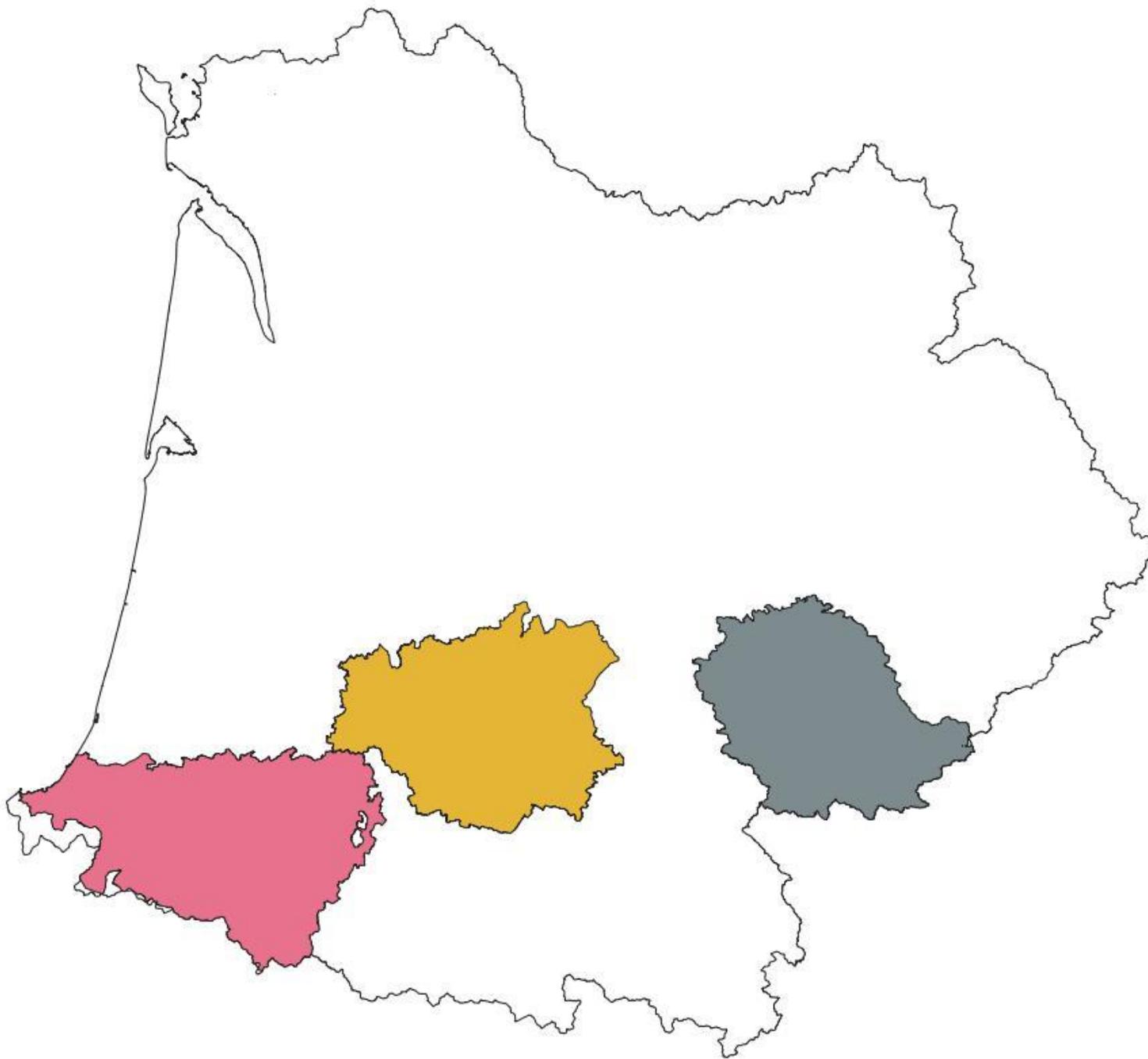
Année de création : 2003

Territoire : Département des
Pyrénées-Atlantiques

Surf zh en adhésion : 454 ha

Nbre d'adhérents : 128

Equipe d'animation : 3 salariés



Réseau zones humides - SAGNE 48

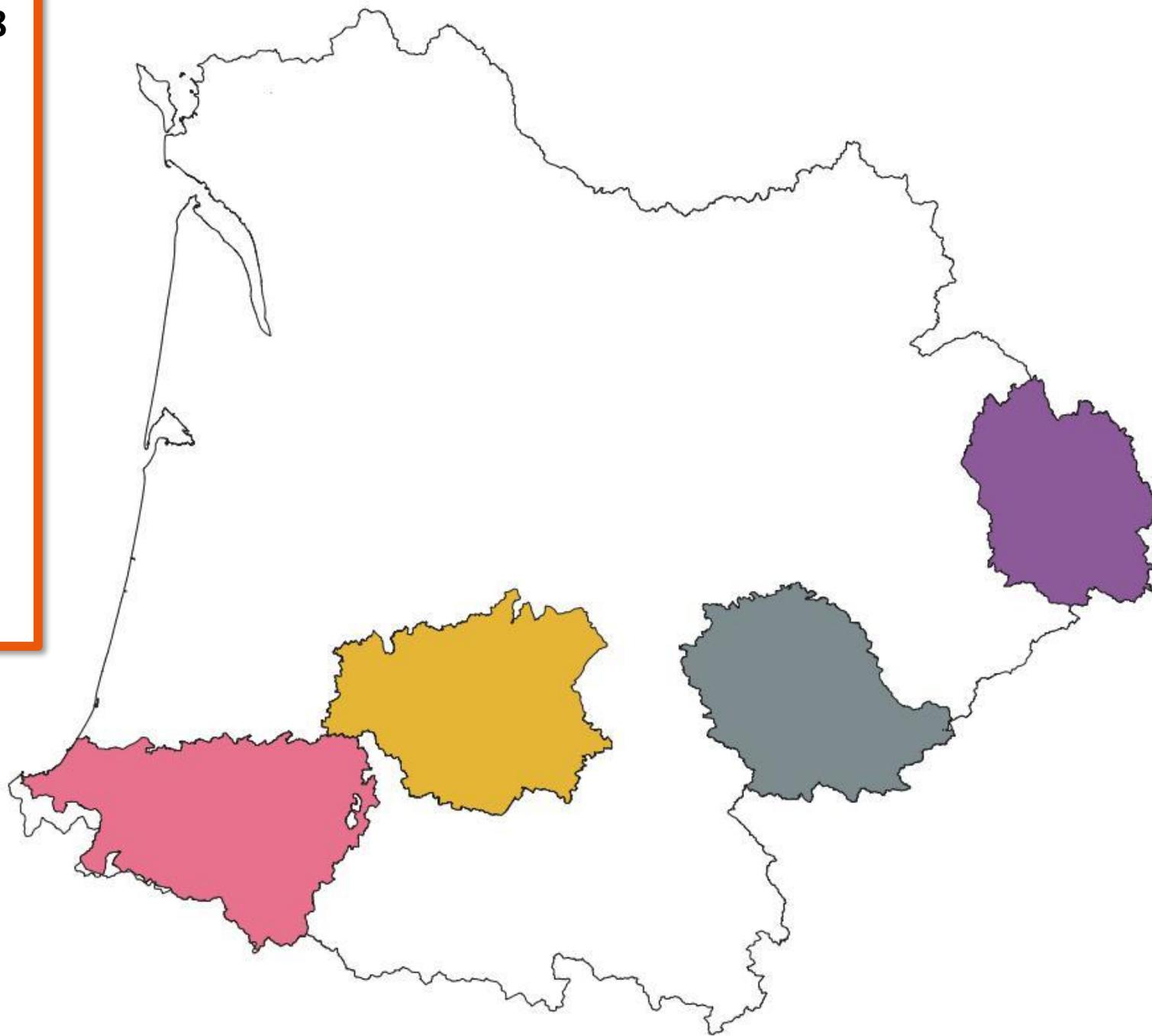
Année de création : 2004

Territoire : Département de la Lozère

Surf zh en adhésion : 563 ha

Nbre d'adhérents : 41

Equipe d'animation : 3 salariés
(1ETP)



CATZH Auvergne

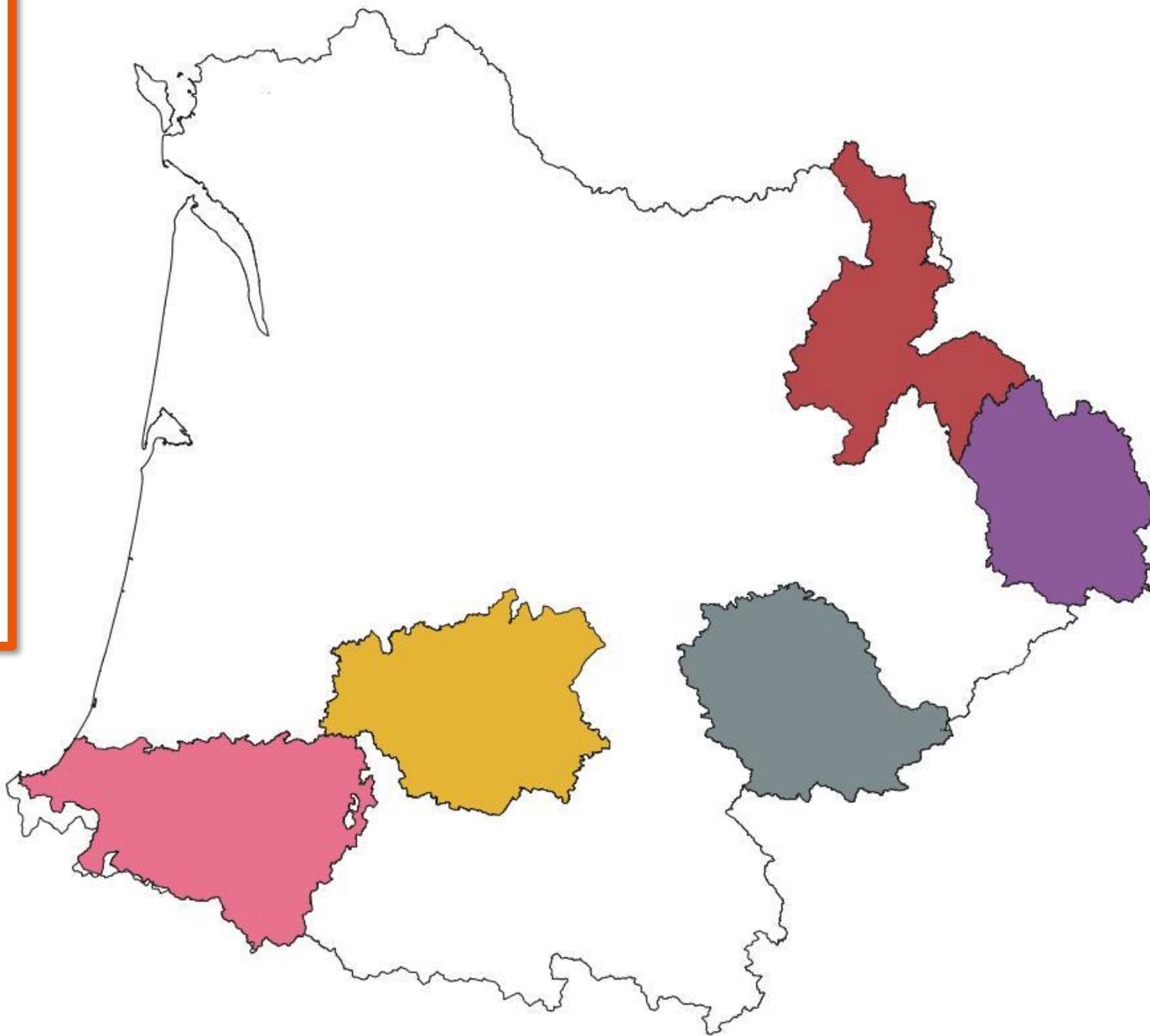
Année de création : 2005

Territoire : Puy de Dôme et Cantal
(hors bassin Rance Célé)

Surf zh en adhésion : 560 ha

Nbre d'adhérents : 67

Equipe d'animation : 5 salariés (à temps partiel)



CATZH – RZH Limousin

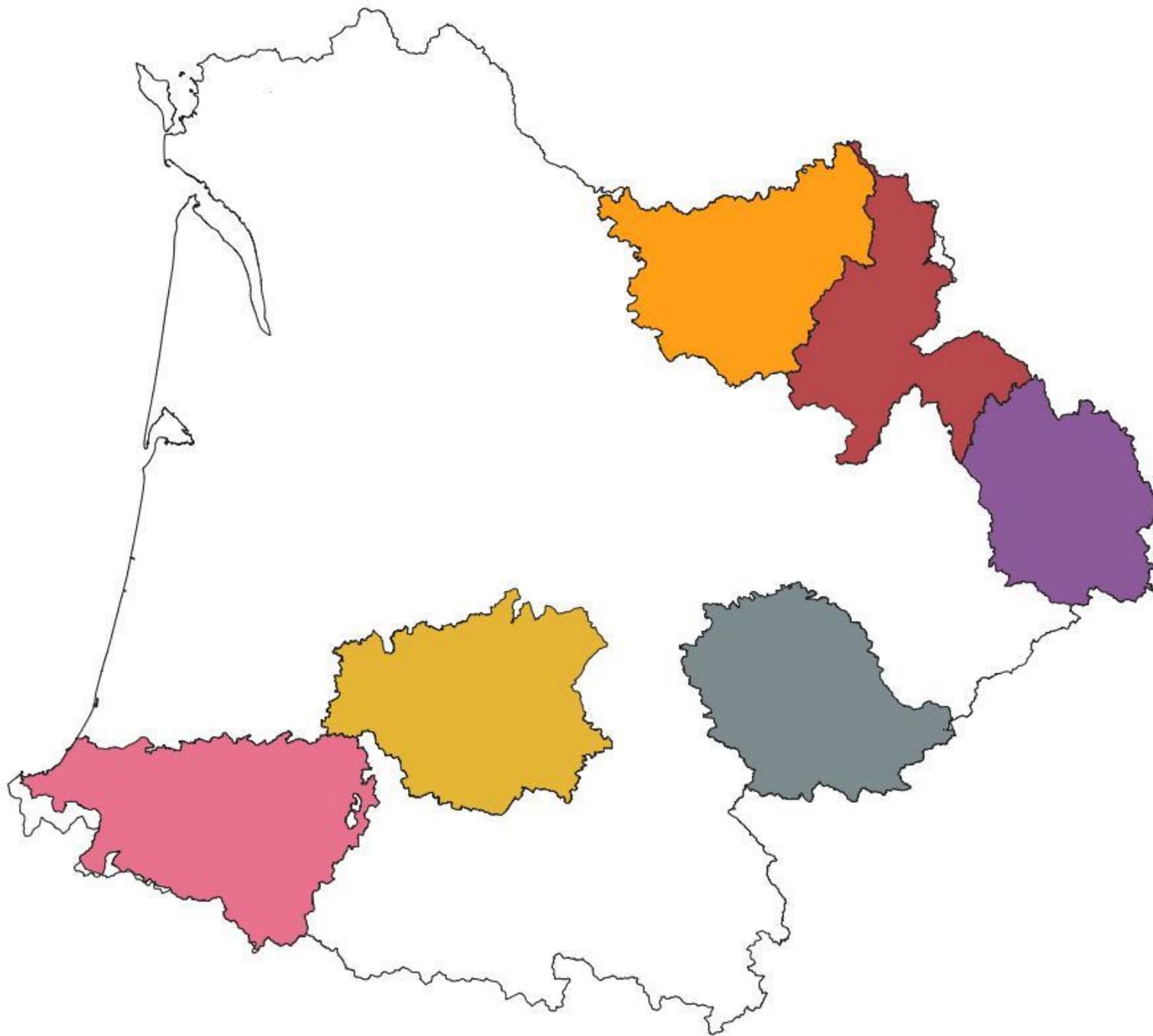
Année de création : 2006

Territoire : Département de la Corrèze, sud-ouest de la Creuse, sud de la Haute-Vienne et l'est du Puy de Dôme

Surf zh en adhésion: 1158 ha

Nbre d'adhérents : 164

Equipe d'animation : 5 salariés



CATZH Aveyron

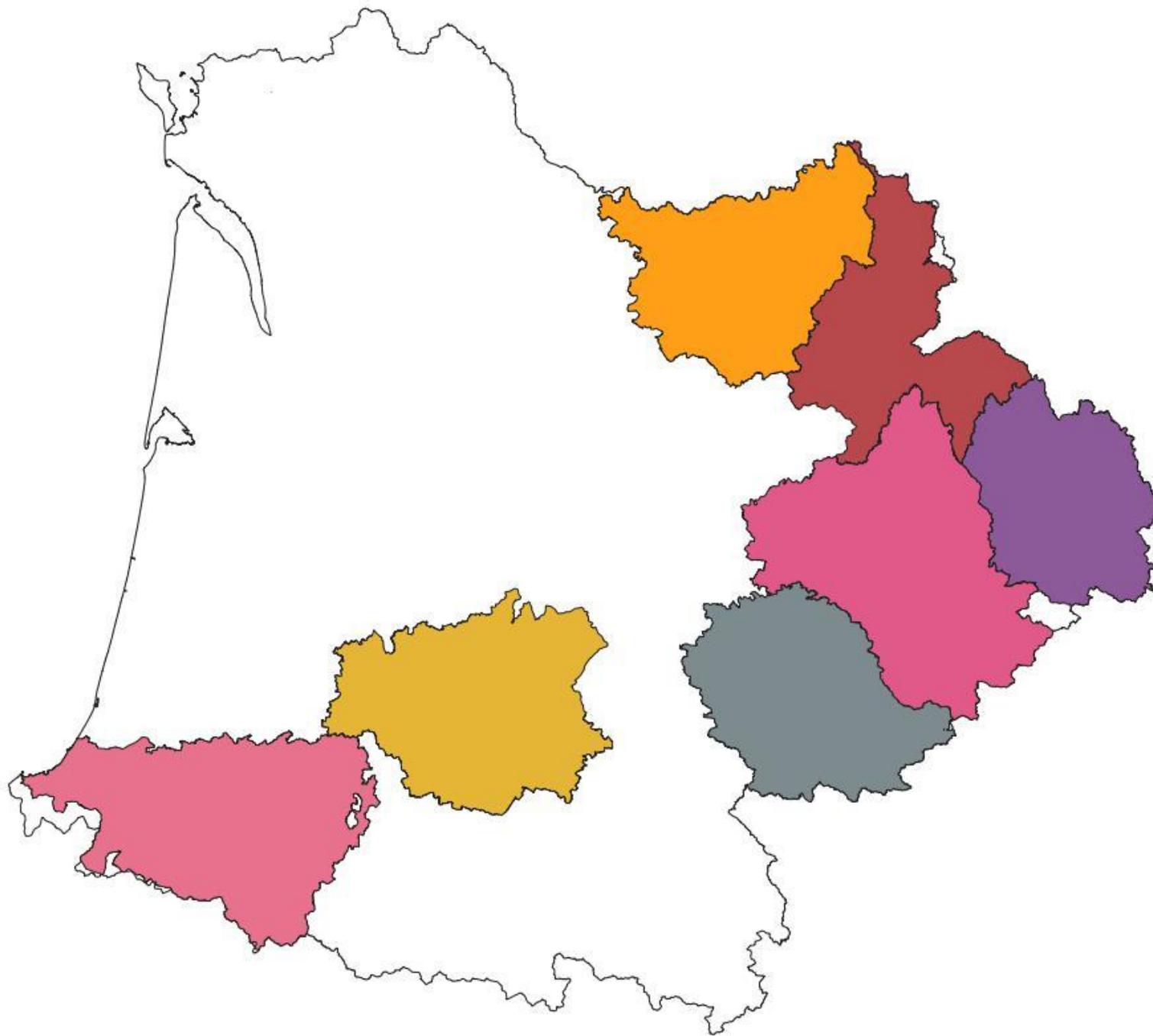
Année de création : 2005

Territoire : Département de
l'Aveyron

Surf zh en adhésion : 644 ha

Nbre d'adhérents : 211

Equipe d'animation : 7 salariés



CATZH Ariège

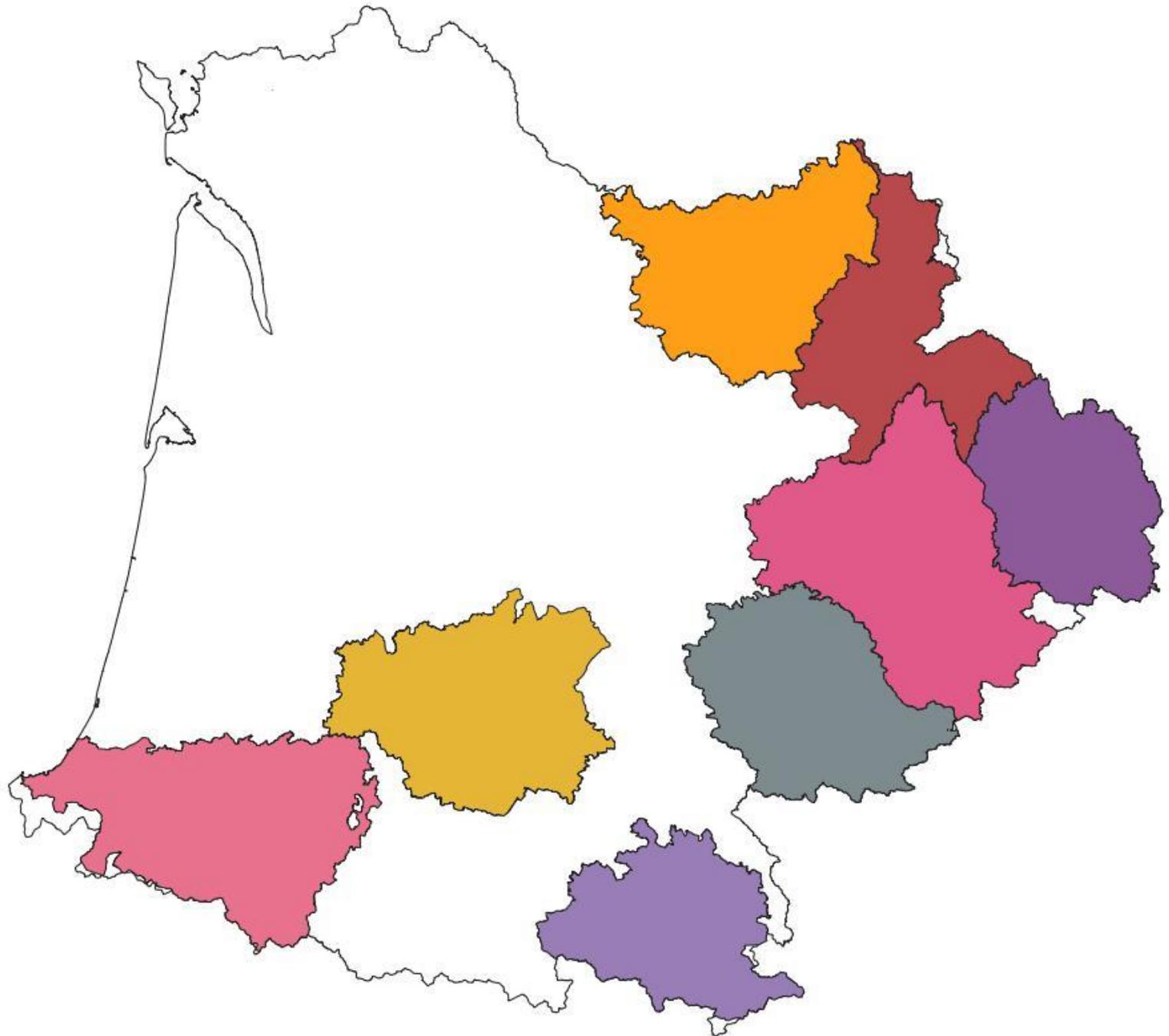
Année de création : 2006

Territoire : Ensemble du bassin versant Adour-Garonne du département de l'Ariège

Surf zh en adhésion : 177 ha de zones humides et 383 ha de mares

Nbre d'adhérents : 188

Equipe d'animation : 4 salariés



CATeZH Garonne

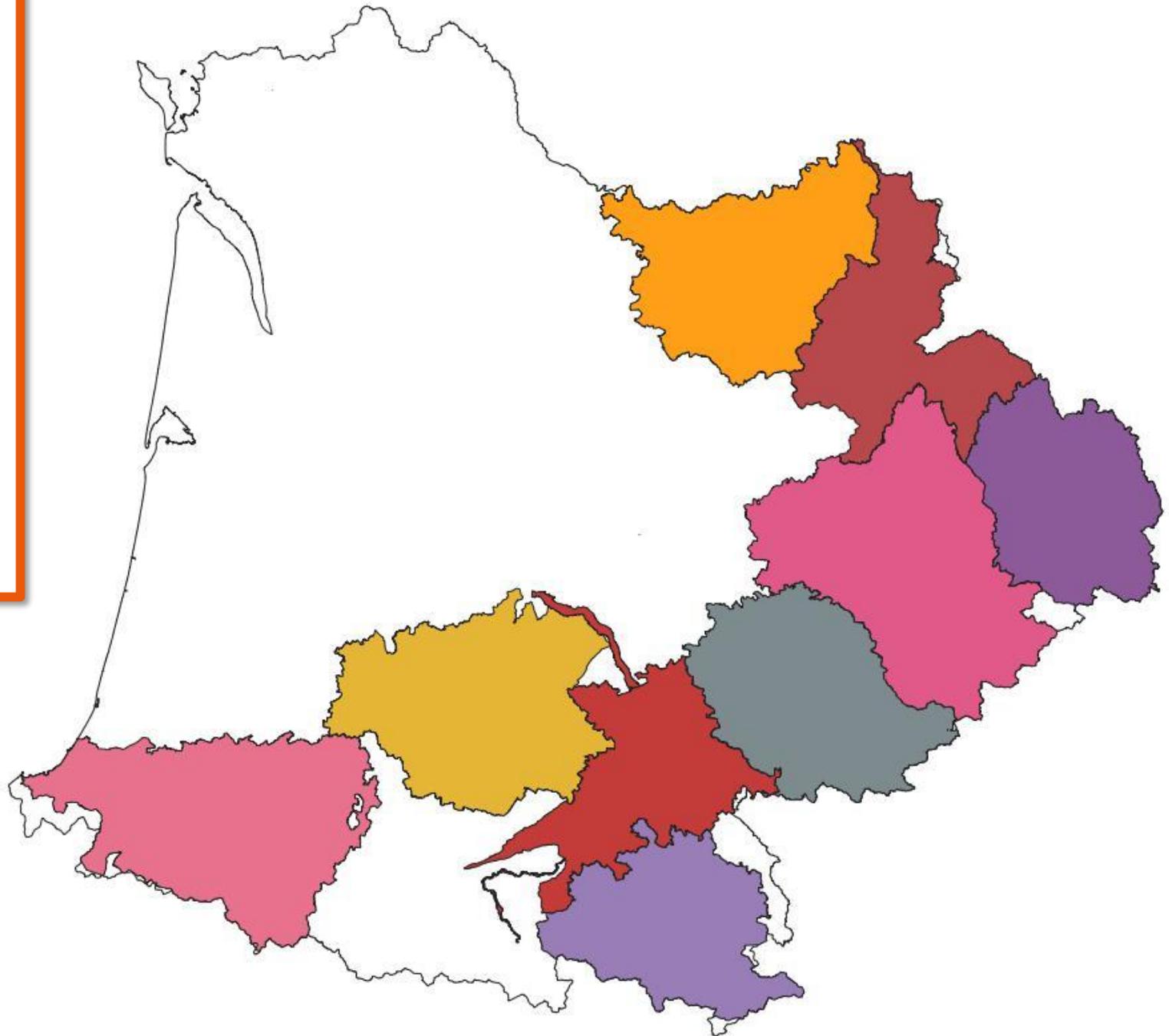
Année de création : 2008

Territoire : Corridor de la Garonne
en Midi-Pyrénées

Surf zh en adhésion : 1056 ha

Nbre d'adhérents : 46 adhérents

Equipe d'animation : 3 salariés



CATZH Tarn

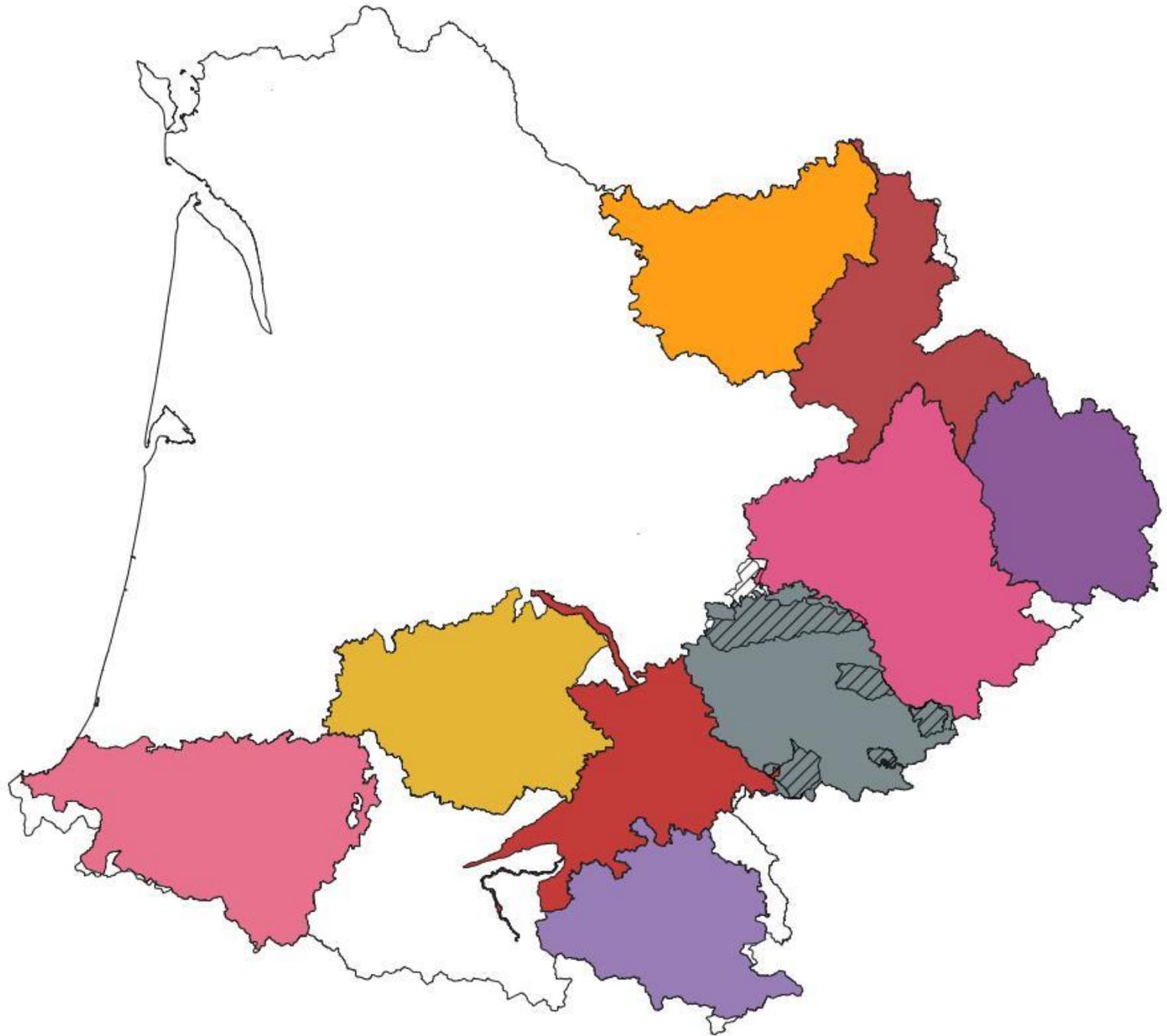
Année de création : 2008

Territoire : 5 bassins versants
tarnais

Surf zh en adhésion : 814 ha

Nbre d'adhérents : 89

Equipe d'animation : 4 salariés
(0,50 ETP)



CATZHE Périgord-Limousin

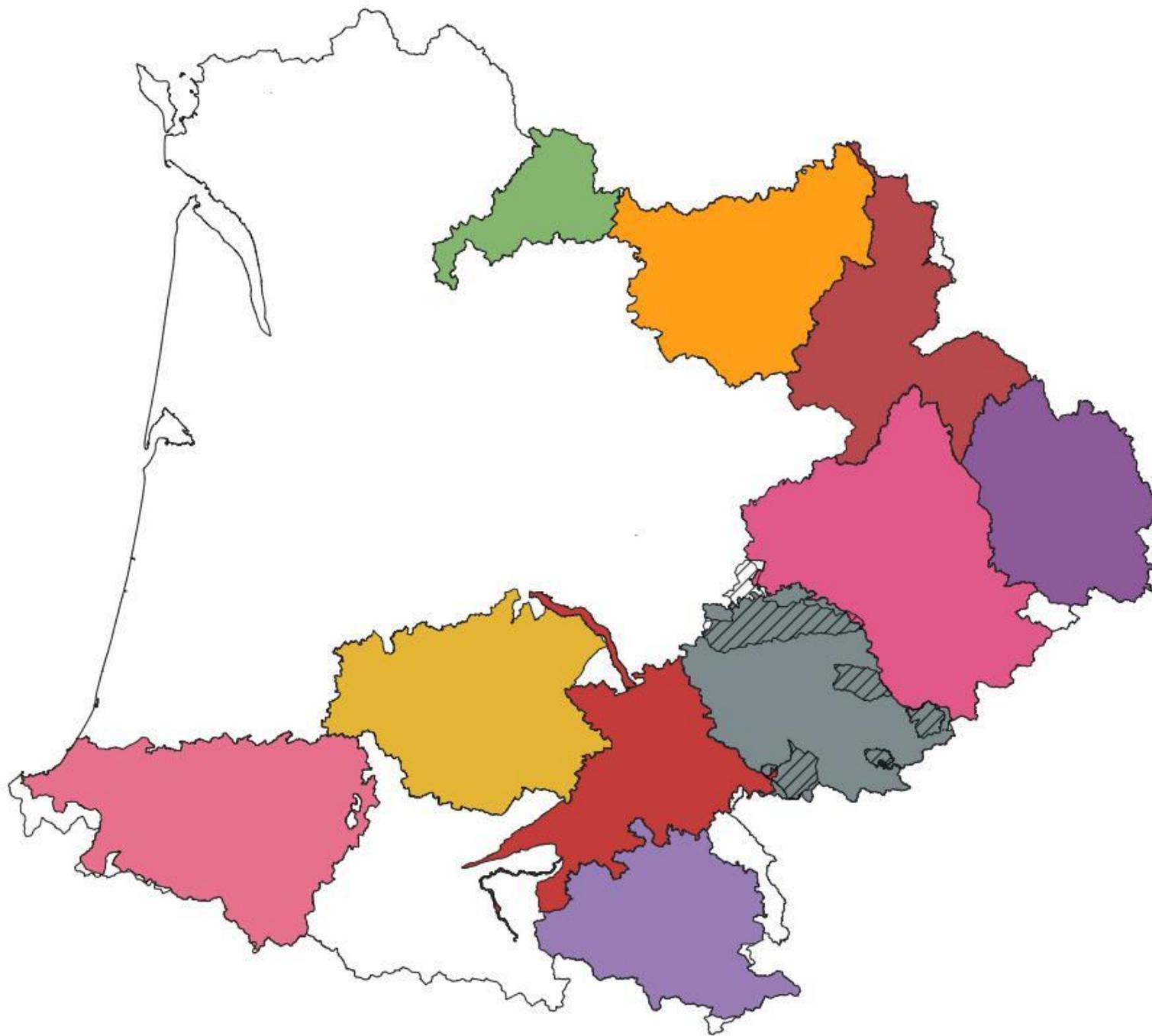
Année de création : 2009

Territoire : PNR Périgord-Limousin et vallée de la Nizonne

Surf zh en adhésion : 525 ha

Nbre d'adhérents : 94

Equipe d'animation : 3 salariés
(2 ETP)



CATZH Célé

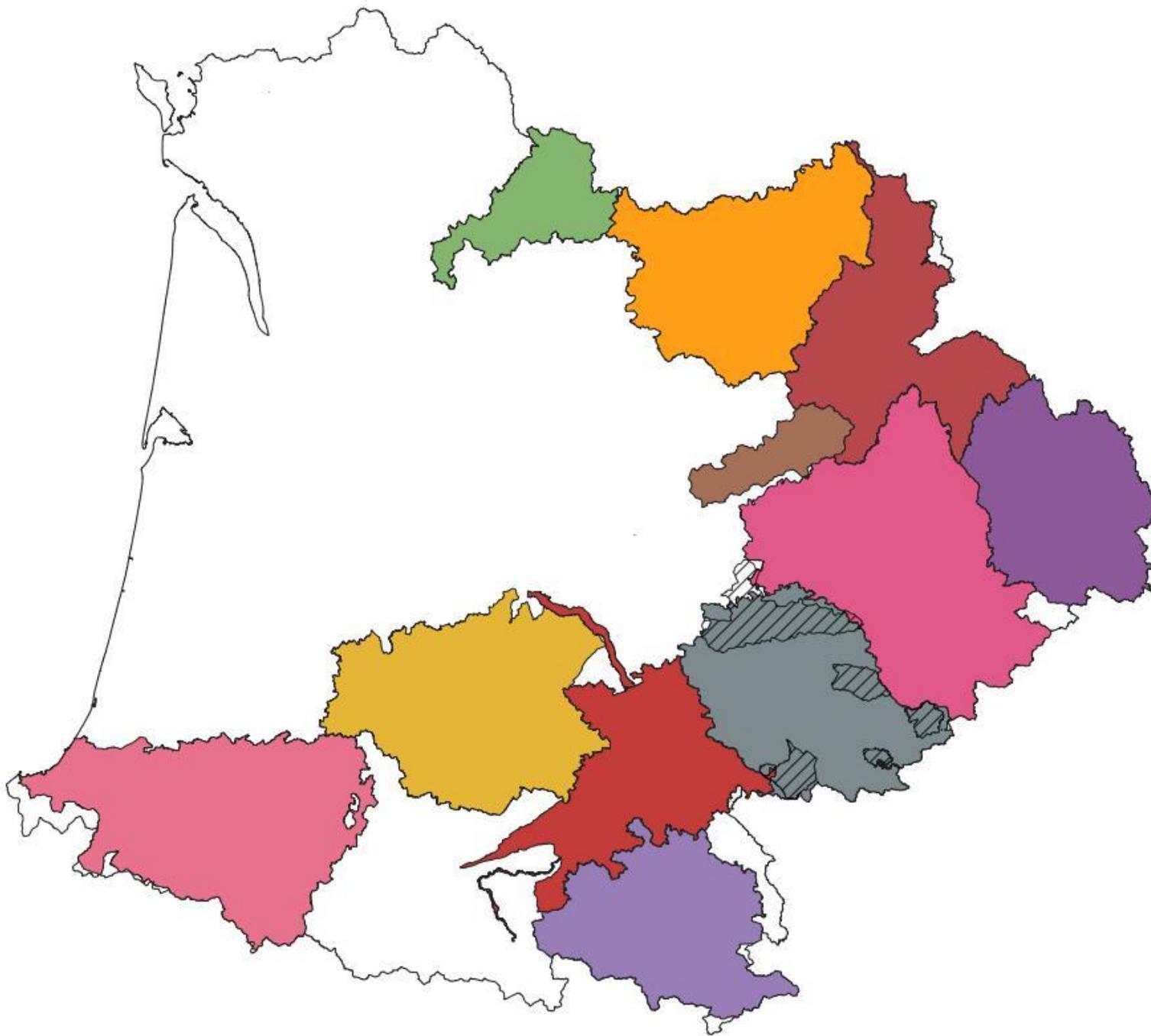
Année de création : 2010

Territoire : Bassin versant de la Rance et du Célé (Département du Cantal et du Lot)

Surf zh en adhésion : 288 ha

Nbre d'adhérents : 130

Equipe d'animation : 1,5 ETP



CATZH Lot

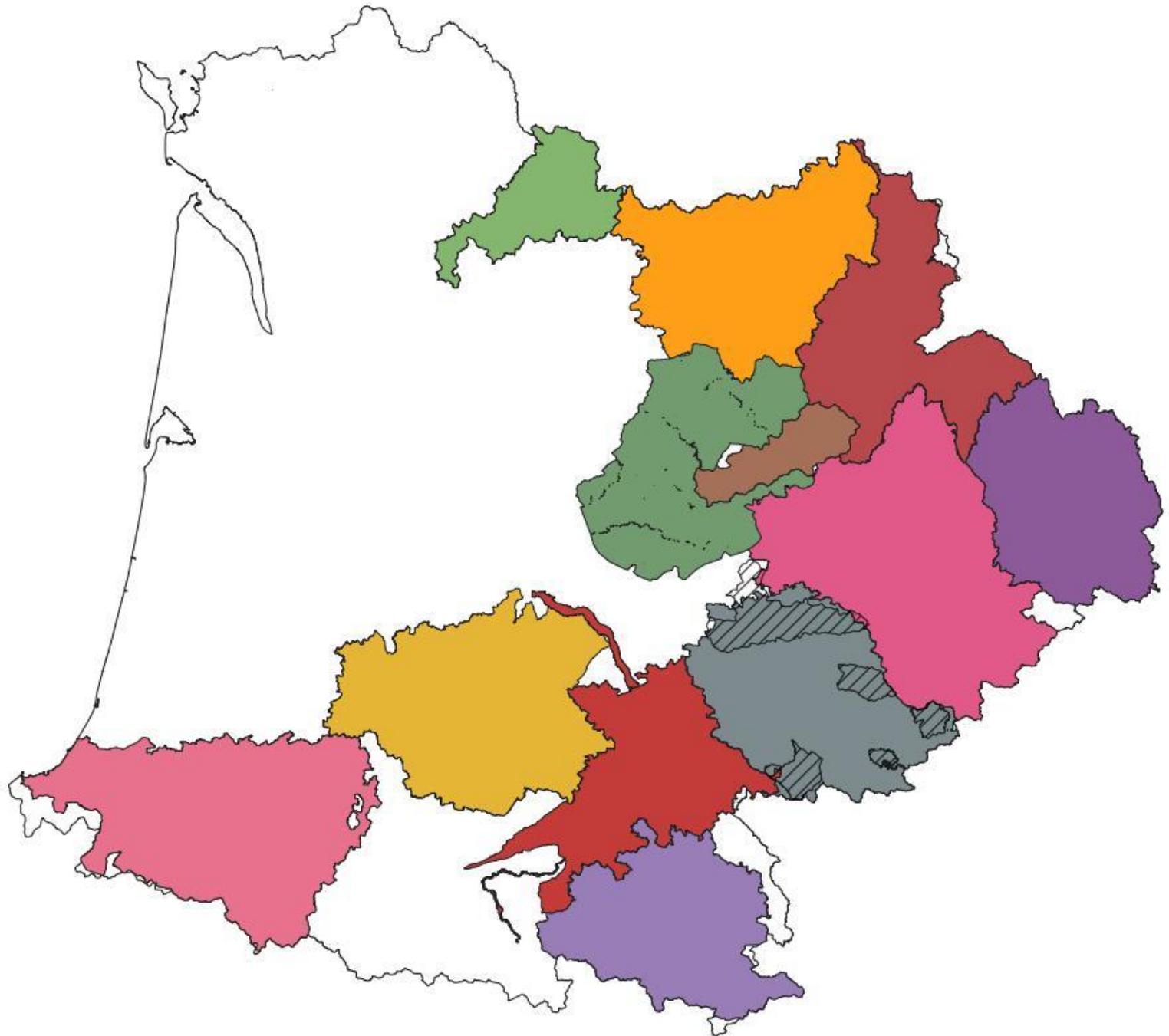
Année de création : 2010

Territoire : Département du Lot hors bassin versant du Célé

Surf zh en adhésion : 618 ha

Nbre d'adhérents : 115

Equipe d'animation : 4 salariés
et 1 service civique



CATZH Pyrénées centrales

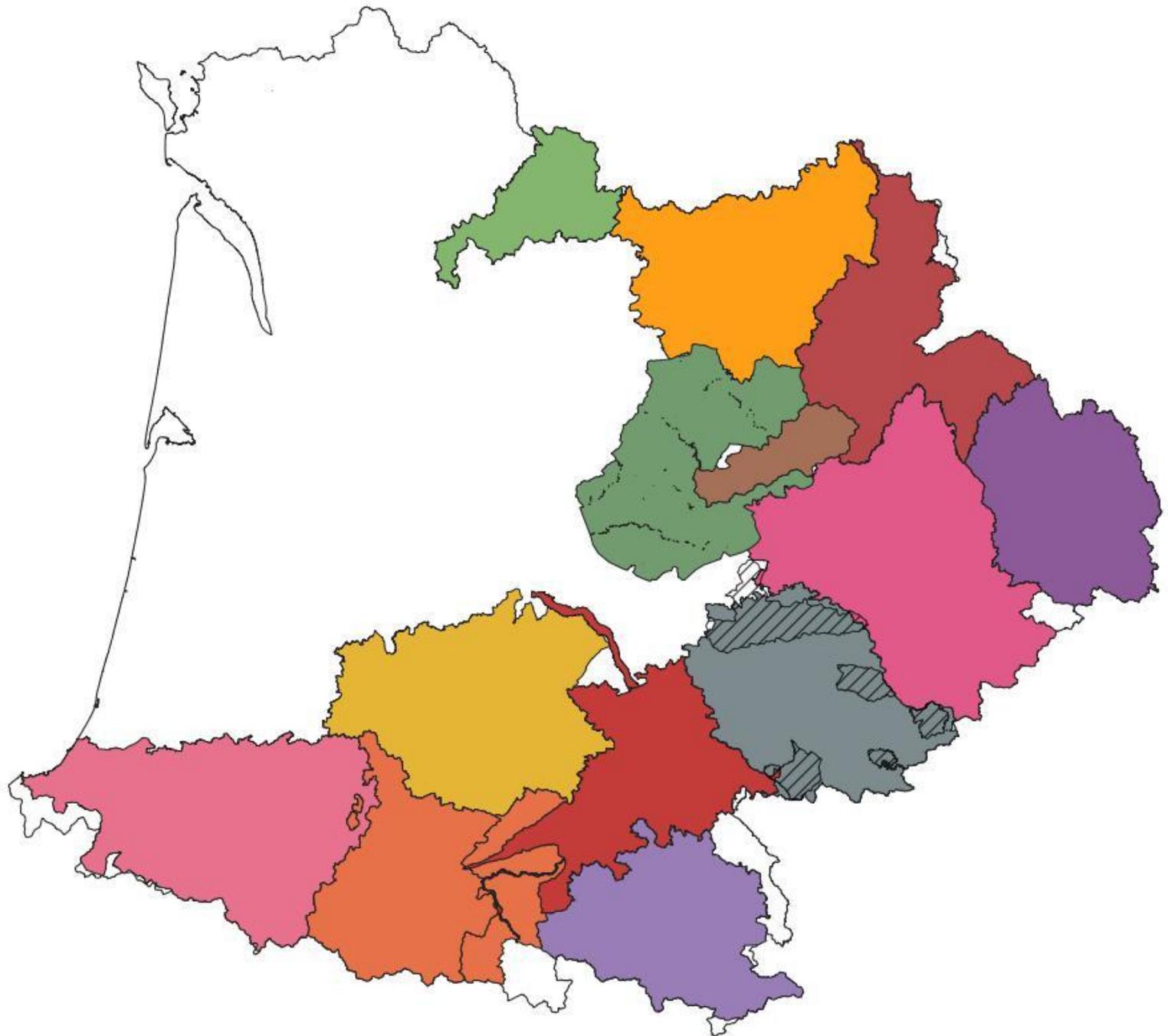
Année de création : 2011

Territoire : Hautes-Pyrénées
et sud de la Haute-Garonne

Surf zh en adhésion : 748 ha

Nbre d'adhérents : 62

Equipe d'animation : 2
salariés (1,5 ETP)



CATZH Lagunes des Landes

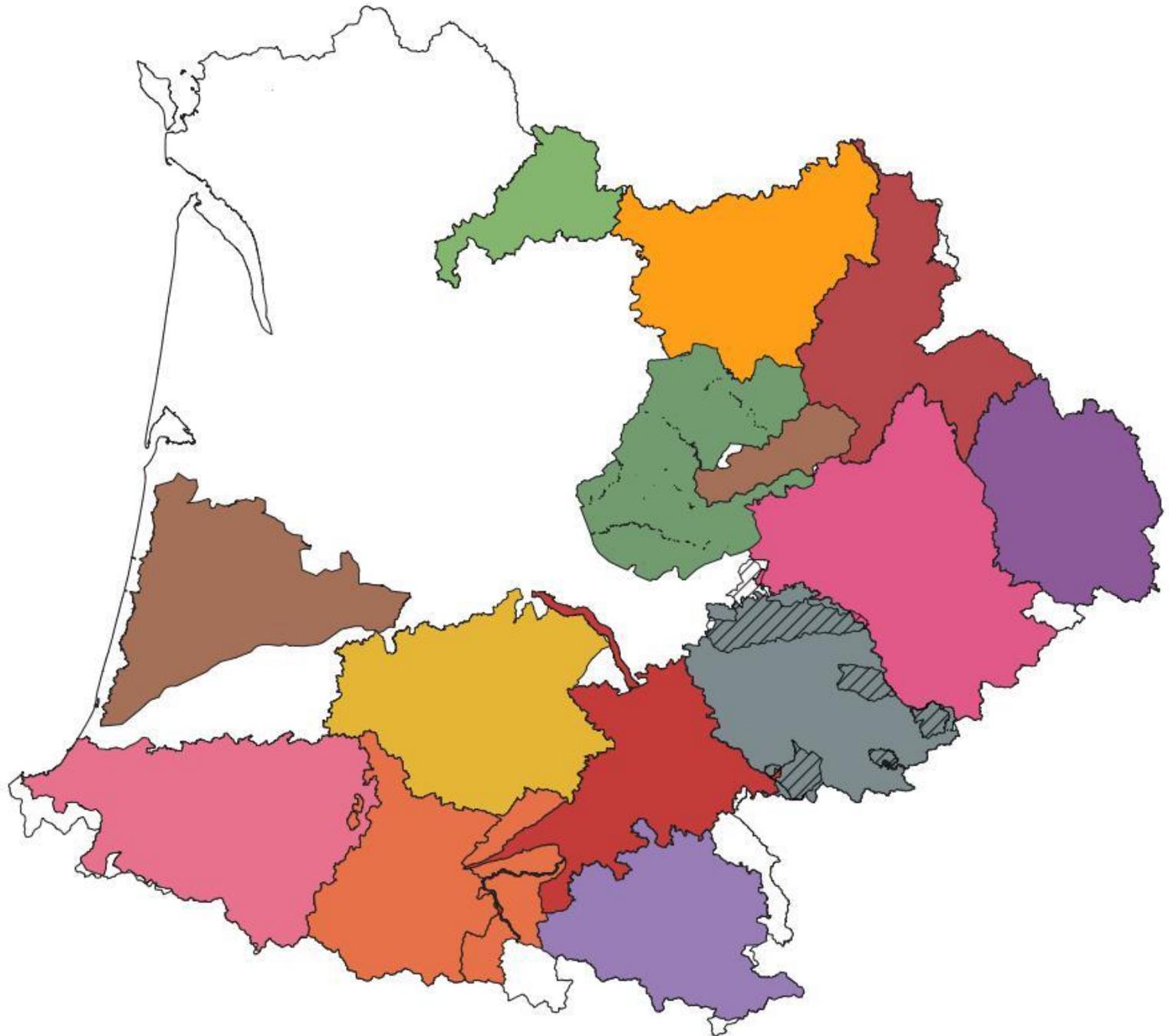
Année de création : 2011

Territoire : Partie landaise du territoire « Landes de Gascogne »

Surf zh en adhésion : 93 ha

Nbre d'adhérents : 37

Equipe d'animation : 6 salariés



CATZH Lozère

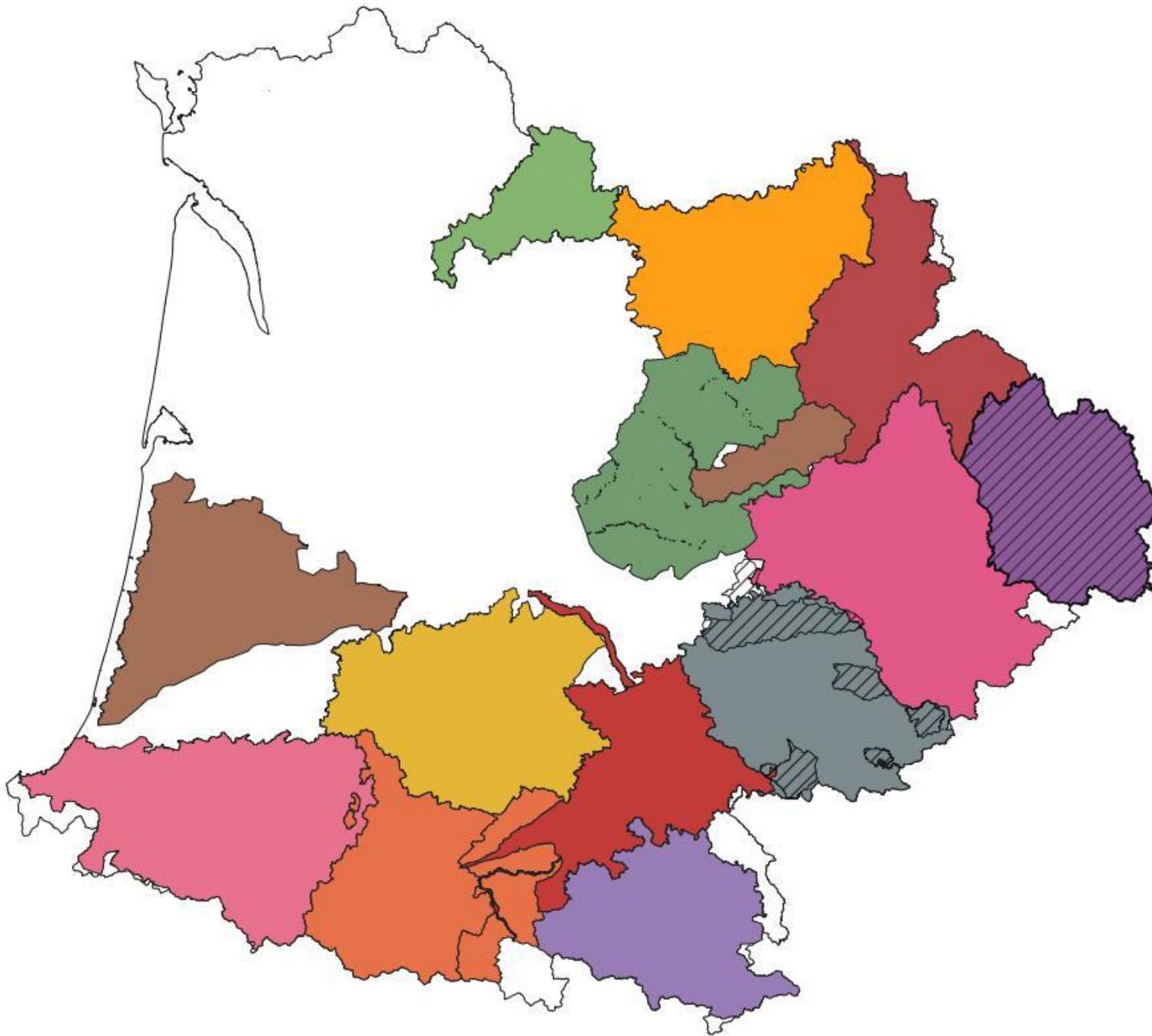
Année de création : 2018

Territoire : Département de la Lozère

Surf zh en adhésion : 787 ha

Nbre d'adhérents : 78

Equipe d'animation : 2 salariés
(1 ETP)





La Charte

*Charte établie par
l'ensemble des CATZH, en
collaboration avec l'Agence
de l'Eau Adour Garonne, en
septembre 2021*



CHARTRE COMMUNE DES CATZH
Cellules d'Assistance Technique aux Zones Humides

La vocation de la Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides

Maintenir des zones humides fonctionnelles sur l'ensemble du territoire est essentiel face aux défis du changement climatique et à la crise de la biodiversité, pour renforcer les services écosystémiques qu'elles rendent collectivement : soutien d'étiage, filtres pour l'eau, prévention des inondations et de l'érosion, réservoirs de biodiversité et puits de carbone.

La Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides (CATZH) a pour vocation le maintien d'un réseau fonctionnel de zones humides sur son territoire.

Cet outil d'intérêt général, développé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne depuis 2003 sur son territoire, est conçu comme un levier d'intervention locale auprès des gestionnaires directs de milieux humides pour

- préserver les zones humides en promouvant des activités humaines compatibles avec le maintien des fonctionnalités hydrologiques et écologiques ;
- restaurer ces fonctionnalités lorsque cela est nécessaire ;
- maintenir et favoriser la biodiversité de ces milieux et les espèces, rares ou communes, pour lesquelles ils sont indispensables ;
- faire découvrir, sensibiliser, informer, expliquer les richesses, le fonctionnement et partager avec tous les enjeux de ces zones humides.

La logique d'action de la CATZH repose sur la mobilisation des gestionnaires locaux des milieux humides en vue d'améliorer leurs pratiques de gestion.

Le contenu de la charte

La vocation de la CATZH

❖ *La Cellule d'Assistance Technique aux Zones Humides (CATZH) a pour vocation le maintien d'un réseau fonctionnel de zones humides sur son territoire.*

Cet outil d'intérêt général, développé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne depuis 2003 sur son territoire, est conçu comme un levier d'intervention locale auprès des **gestionnaires directs de milieux humides** pour

- préserver les zones humides en promouvant des activités humaines compatibles avec le maintien des fonctionnalités hydrologiques et écologiques ;
- restaurer ces fonctionnalités lorsque cela est nécessaire ;
- maintenir et favoriser la biodiversité de ces milieux et les espèces, rares ou communes, pour lesquelles ils sont indispensables ;
- faire découvrir, sensibiliser, informer, expliquer les richesses, le fonctionnement et partager avec tous les enjeux de ces zones humides.

La logique d'action de la CATZH

❖ *La logique d'action de la CATZH repose sur la mobilisation des gestionnaires locaux des milieux humides en vue d'améliorer leurs pratiques de gestion.*

La CATZH construit et anime un réseau de gestionnaires, basé sur le volontariat et la gratuité : agriculteurs, particuliers, collectivités, groupements, associations..., qui s'engagent à améliorer, au quotidien, leurs pratiques de gestion des milieux humides.

- Les gestionnaires qui font appel à la CATZH marquent cet engagement par leur adhésion au réseau. Ce réseau territorial crée une dynamique collective autour de la préservation locale des milieux humides, en favorisant le partage des pratiques et les retours d'expériences entre gestionnaires pour leur démultiplication.

- La CATZH est complémentaire des autres outils en faveur des zones humides, tels que les outils règlementaires, contractuels, politiques de protection d'espaces protégés, loi GÉMAPI, etc.. ;
- mais elle s'en démarque par sa singularité d'action qui réside en la mobilisation et la création d'un relationnel durable avec les gestionnaires pour la recherche de solutions en faveur des milieux humides. Il s'agit pour la CATZH d'impliquer les gestionnaires dans les solutions à bâtir pour que ces solutions soient durablement appliquées. Amener le gestionnaire vers une autonomie de choix et une décision éclairée au regard des enjeux hydrologiques et écologiques de son site est la finalité de la CATZH.
- La réussite de la CATZH repose, quelles que soient la nature et la mission de la structure porteuse, sur le professionnalisme de ses conseillers, alliant connaissances, expertise, capacité d'animation, d'échange et de co-construction avec les gestionnaires, associée à un ancrage et une longévité sur le territoire.

Les engagements réciproques

- Le gestionnaire s'engage librement et est financièrement désintéressé. A travers son adhésion au réseau des gestionnaires, il s'engage en faveur d'une gestion adaptée des zones humides et à prendre en compte conseils et préconisations du plan de gestion co-construit avec le (la) conseiller(ère) CATZH.
- La CATZH s'engage à accompagner le gestionnaire, à rechercher et lui apporter la connaissance scientifique et technique nécessaire à la gestion durable de la zone humide, à suivre le site dans la durée, à co-construire avec lui le plan de gestion et à le faire évoluer si besoin, et ce, à titre gratuit.

Les missions de la CATZH

❖ *L'expertise de terrain : Conseil, diagnostic, plan de gestion, évaluation*

- La CATZH **accompagne individuellement chaque gestionnaire du réseau** dans la gestion durable des milieux humides.
- Lors de sa visite sur site, le(la) conseille(ère) CATZH pose un **diagnostic** écologique et fonctionnel. Il éclaire le gestionnaire sur les pratiques favorables au maintien des fonctionnalités hydrologique et écologiques du site et sur les pratiques défavorables. **Il amène aux gestionnaires les clés de compréhension** du fonctionnement du site pour qu'il **puisse déterminer ses pratiques en connaissance de cause. Il peut conseiller sur les actions à mener (ou à ne pas mener !) pour entretenir et/ou restaurer** les milieux humides en tenant compte de leur état, des usages, des moyens dont dispose le gestionnaire, et des contraintes réglementaires. Le(la) conseille(ère) CATZH **co-construit le plan de gestion avec le gestionnaire, adapté à ses contraintes et ses moyens, et aux contraintes écologiques du site.**
- Enfin le(la) conseille(ère) CATZH assure ensuite **le suivi pluri-annuel du site avec des visites régulières** qui permettent d'évaluer et de réajuster si besoin, toujours en dialogue avec le gestionnaire, la gestion mise en œuvre en fonction de l'évolution du site.

❖ *L'assistance technique et administrative :*

La CATZH accompagne le gestionnaire et ses partenaires lors des travaux de restauration des milieux humides en apportant des conseils techniques utiles quant à la gestion des espèces, des milieux et de l'eau, et une aide dans la recherche de financements et le montage des dossiers administratifs. Elle peut conseiller, mais n'a pas pour rôle de monter les dossiers réglementaires pour les porteurs de projet, sauf à son initiative pour les besoins de ses missions.

❖ *L'animation du réseau de gestionnaires de zones humides :*

- La CATZH organise régulièrement des **journées d'échanges techniques avec et entre les gestionnaires** pour partager les retours d'expériences, informer, sensibiliser et former sur le fonctionnement des zones humides, les modalités et techniques de gestion, la réglementation, les espèces invasives, les pratiques agricoles... La CATZH mobilise un réseau de partenaires sur ces questions pour répondre aux attentes des gestionnaires et favoriser une émulation en faveur des zones humides.

❖ *L'amélioration des connaissances :*

- Par ses diagnostics, ses suivis, son retour d'expérience en matière de gestion et de restauration des zones humides par la réalisation d'inventaires prospectifs, **la CATZH contribue fortement à l'amélioration de la connaissance des espèces et des milieux humides, abonde les inventaires, participe au suivi d'indicateurs et à la recherche en génie écologique.**

❖ *L'appui aux collectivités locales :*

- Au-delà de l'appui aux collectivités gestionnaires de sites inclus dans le réseau, la CATZH réalise un **porter à connaissance** des zones humides et de leurs enjeux auprès des collectivités, les **sensibilise** à l'intérêt de préserver et valoriser les zones humides ; elle les **conseille** dans la gestion de leurs milieux humides, et la recherche de solutions fondées sur les milieux humides pour la prévention des risques et la protection des eaux, et contribue à la prise en compte des zones humides dans la **trame verte et bleue et les documents d'urbanisme.**
- **Cet appui technique reste mesuré**, et ne se substitue pas à une étude réglementaire ou un appui à maîtrise d'ouvrage.

❖ *L'animation territoriale et la coordination avec les acteurs du territoire*

- La CATZH, pour mener à bien préservation et restauration des milieux humides avec le réseau local des gestionnaires, assure une **coordination et une médiation régulière avec les acteurs collectifs de chaque territoire et les partenaires « supra »**. Elle rencontre, échange et travaille avec eux, afin que la préservation des zones humides soit comprise et prise en compte par tous, elle participe voire initie l'émergence de projets relatifs aux zones humides, fait le lien et promeut la préservation des zones humides dans les programmes territoriaux et l'application locale des politiques publiques (notamment les SAGE).
- **Elle établit des partenariats** avec d'autres acteurs collectifs du territoire pour apporter son appui technique, mener des projets d'inventaire, de valorisation et de restauration des zones humides.

- Elle est notamment amenée à établir des conventions avec les structures « GEMAPI » pour lesquelles la CATZH se positionne en relai opérationnel auprès des gestionnaires et est un **partenaire technique privilégié pour la préservation des zones humides**. Elle les aide notamment à bâtir leur feuille de route « zones humides » sur l'ensemble des bassins versants concernés. En fonction des partenariats, elle peut apporter ses connaissances et son expertise des zones humides, un appui technique pour la gestion, la restauration, l'animation foncière, le suivi, l'animation collective, contribuer à la formation des techniciens de rivière, à l'émergence de programmes d'action, etc...
- Dans le but de prévenir toute destruction de zones humides par méconnaissance du sujet, la CATZH, de par sa bonne connaissance, **peut apporter un éclairage sur la présence avérée ou pas de zones humides sur un site et orienter s'il y a lieu l'aménageur vers les services compétents**. Il s'agit d'une aide ponctuelle à la décision, **la CATZH n'intervient pas dans le champ concurrentiel**. Elle ne se substitue en aucune façon aux services de Police de l'Eau.

❖ *Le partage d'expérience et la mutualisation d'outils entre CATZH*

- Territoires, acteurs et types de zones humides peuvent être de natures bien différentes entre les CATZH, mais de nombreuses problématiques et réglementations sont communes, et les solutions de gestion/ restauration reproductibles ou adaptables.
- Via le réseau inter-CATZH, les CATZH échangent leurs expériences ou cherchent des solutions en commun à travers des journées d'échange, des groupes de travail et développent des outils en commun, comme la présente charte. Elles y valorisent collectivement leurs résultats et leur savoir-faire : bilans communs, communication à l'échelle du bassin, journées techniques,...
- Comme pour les réseaux de gestionnaires, ces actions du réseau interCATZH démultiplient les résultats et la visibilité des CATZH, et permettent une représentativité commune auprès des acteurs « supra » et des institutions aux échelons régionaux ou du bassin.

❖ *Le développement d'actions spécifiques à chaque CATZH*

- A ces missions communes à toutes les CATZH, se rajoutent **des missions propres, développées par chacune, en fonction des besoins du territoire, du savoir-faire et du contexte partenarial de la structure porteuse.**
- L'objectif de ces missions spécifiques reste la préservation des zones humides, de leurs fonctionnalités ainsi que des espèces inféodées aux milieux humides et aquatiques: actions pédagogiques, formations, animation foncière, animation de programmes territoriaux, conseils ponctuels, expertise technique spécialisée, études complémentaires, actions expérimentales, organisation de chantiers participatifs, conseil et proposition de solutions alternatives auprès de l'administration ou des pétitionnaires dans le cadre de demandes de travaux règlementaires impactants, porter à connaissance des zones humides auprès d'aménageurs en amont des projets, appui technique aux SAGE/CLE,...



Témoignages

Coralie Golecky
&
adherents du
res'eau
Sagne









Signature de la Charte

Pause déjeuner